

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU MUSEE
DE LOUVECIENNES/MARLY-LE-ROI**

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
17 juin 2025

PUBLIE LE : 09 JUIL. 2025

Délibération n°250617-1 : Compte-rendu des actes administratifs de la Présidente

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept juin à dix-huit heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi, dûment convoqué par le Président le dix juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-Le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame **Emmanuelle RAMPAZZO**, Présidente du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 17 JUIN 2025

PRESENTS

LOUVECIENNES

Jean-Paul JAOUEN, DELEGUE TITULAIRE
Stéphane PIHIER, DELEGUE TITULAIRE
Armelle VALLOT, DELEGUEE TITULAIRE
Florence ESNAULT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Emmanuelle RAMPAZZO, PRESIDENTE
José DESTANG, DELEGUE TITULAIRE
Béatrice CASANOVA, DELEGUEE TITULAIRE
Clarisse ZANN, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES : Néant

Pouvoirs : Néant

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur du Pôle culturel et sportif d'Unilys
Madame Karen CHASTAGNOL, Directrice du Musée du Domaine Royal de Marly

| | | |
|--|---|--|
| Nombre de communes | : | 2 |
| QUORUM | : | 5 |
| <u>Délégués présents</u> | : | 8 |
| <u>Pouvoirs</u> | : | / |
| <u>Délégués comptant pour le vote</u> | : | 7 pour le compte administratif 2024 8 pour les autres délibérations |

OBJET : COMPTE-RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRESIDENTE

RAPPORTEUR : La Présidente

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-23,

CONSIDERANT l'obligation pour le Président de rendre compte des actes administratifs pris dans le cadre de la délégation de compétence consentie par le comité syndical dans sa délibération en date du 13 mars 2025 ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de sa Présidente et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

PREND ACTE des décisions de la Présidente qui suivent :

DECISION N° 2025-04

OBJET : Impression et pose des supports adhésifs de l'exposition temporaire « Les maisons de plaisance en Ile-de-France de Louis XIV à Napoléon III »

Il a été décidé de confier la prestation à la Société Publimark, sise Z.A Mondétour, 28630 NOGENT-LE-PHAYE.

Montant : 4 612,00 euros HT, soit 5 534 40 euros TTC.

Les crédits afférents sont inscrits au budget.

DECISION N° 2025-05

Objet : Contrat de dépôt vente du livre « Maisons de plaisance des environs de Paris » entre l'association GHAMU et le Musée du Domaine Royal de Marly

Il a été décidé :

- . d'accepter le dépôt, par l'association GHAMU, de 50 exemplaires du livre « Maisons de plaisance des environs de Paris » pour une revente en boutique au tarif de 30 € par livre.
- . de fixer la commission du dépositaire à 10% du montant des ventes.

Cet accord est conclu pour une durée de 5 mois, à compter du 10 avril 2025 et pourra être renouvelé par accord mutuel entre les parties.

Les crédits afférents sont prévus au budget de l'exercice.

DECISION N° 2025-06

Objet : Contrat de dépôt vente du livre « châteaux, villas et folies – Villegiature en ile de France » entre les éditions lieux dits et le Musée du Domaine Royal de Marly

Il a été décidé :

- . d'accepter le dépôt, par les Editions Lieux Dits, de 30 exemplaires du livre « châteaux, villas et folies – Villegiature en ile de France », pour une revente en boutique au tarif de 32 € par livre.
- . de fixer la commission du dépositaire à 25% du montant des ventes.

Cet accord est conclu jusqu'à fin août 2025.

Les crédits afférents sont prévus au budget de l'exercice considéré.

DECISION N° 2025-07

OBJET : Décision relative à la convention de prestation de services entre le Syndicat et l'auto-entreprise PEOMA CONSEIL

Il a été décidé de confier la convention de prestation de service avec l'auto-entreprise PEOMA CONSEIL, ayant pour objet d'accompagner les agents du Musée dans les missions suivantes :

- Formation de la directrice et des agents susceptibles de suivre les dépenses
- Aide à la compréhension du budget 2025
- Aide à la réalisation du budget supplémentaire 2025
- Aide au basculement du logiciel comptable
- Accompagnement à la réalisation du budget 2026 jusqu'à son vote
- Accompagnement à la validation du compte administratif (ou CFU) 2025
- Aide à la rédaction de documents budgétaires et délibérations
- Relations avec les services de la DDFIP
- Accompagnement sur opérations spécifiques

La durée de la convention est fixée pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026.

Le coût global de la prestation s'élève à 3 000 € HT (TVA non applicable, article 293 du CGI). Le règlement sera effectué en deux fois, en date du 30 octobre 2025 et du 30 mars 2026 sur la base d'une émission de facture.

Les crédits sont prévus au budget.

DECISION N° 2025-08

OBJET : Acceptation d'un don de l'association les Amis du domaine de Marly, dans le cadre de l'acquisition d'une commode du « comte et la comtesse de Provence » pour la collection permanente du musée.

Il a été décidé d'accepter le don de l'association les Amis du domaine de Marly, d'un montant de 10 000 € (dix mille euros), afin de participer aux dépenses liées à l'acquisition, par le Syndicat, d'une commode pour enrichir les collections du musée du Domaine royal de Marly.

Les recettes sont prévues au budget de l'exercice considéré.

Fait à Marly-le-Roi *25 juin 2025*

Transmis en préfecture et affiché le **09 JUIL. 2025**


José DESTANG
Secrétaire de séance

Pour Extrait Conforme
Emmanuelle RAMPAZZO
Présidente du Syndicat Intercommunal
